

## COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

#### PROCES-VERBAL

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. LEMOUX Julien, Maire par intérim.

**Présents** : M. LEMOUX – Mme FRÉTÉ – M. ENGUEHARD - M. PASCAL – M. TROUVÉ - Mme GRONIER – M. BUREK - Mme LEMOINE - M. NOURY - M. LE MÉTAYER - M. DUCLOS - M. NOURRY -

Absent excusé : M. ANCERNE qui a donné pouvoir à M. ENGUEHARD

**Secrétaire de séance** : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de de séance. Madame Christine FRÉTÉ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

#### **Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors, le Procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

#### **L'ordre du jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024,
- Cession de terrains au profit de la Communauté de Communes,
- Présentation des budgets primitifs : Commune, SPIC et Photovoltaïque,
- Organisation des bureaux de vote pour les élections complémentaires et partielles,
- Questions diverses

Monsieur le Maire par intérim ouvre la séance.

Monsieur le Maire par intérim propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée – Lot 4 – Charpente bois traditionnelle - Bardage – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie
- Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée – Lot 4 – Charpente bois traditionnelle - Bardage – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ces trois délibérations. Celles-ci seront ajoutées à l'ordre du jour présenté ci-dessus.

#### **2024/006 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 23 janvier 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Christine FRÉTÉ.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

**2024/007 - Affaires scolaires : Cession de terrain à titre à gratuit :**

La communauté de communes, dans le cadre de sa compétence scolaire/périscolaire, a construit deux extensions (maternelle et restauration) sur un terrain resté communal. Il y a lieu de régulariser la situation. Il est proposé de céder à titre gratuit, les terrains d'assise de ces bâtiments, à savoir les parcelles ZB 505 et ZB 506, d'une surface respectives d'1a 70 et 0a 70 (voir plan annexe).

Il est proposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- D'accepter la cession au profit de la communauté de communes, à titre gratuit des terrains susmentionnés,
- D'autoriser M. LEMOUX Julien à signer l'acte notarié correspondant,
- D'autoriser M. LEMOUX Julien à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2024/008 - Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée – Lot 4 – Charpente bois traditionnelle - Bardage – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie :**

Considérant la délibération n° 2023/048 du 27 avril 2023 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie,

Monsieur le Maire par intérim informe le Conseil Municipal que l'entreprise CHANU HD détentrice du marché - lot n° 4 – Charpente bois traditionnelle – Bardage - a remis un avenant suite à la fourniture et pose d'un isolant en pied de façades.

En effet, Monsieur le Maire par intérim fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver cet avenant n° 1 qui prend en compte une plus-value. Monsieur le Maire par intérim présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Marché initial	Avenant N° 1	Montant marché modificatif	Variation
4	CHARPENTE BOIS - BARDAGE	25 670.42 €	503.98 ....	26 174.40 €	1.96%
	TVA 20 %	5 134.08 €	100.80 €	5 234.88 €	
	TOTAUX TTC	30 804.50 €	604.78 €	31 409.28 €	

Monsieur le Maire par intérim propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché pour la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, comme détaillé ci-dessus. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

**2024/009 - Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée – Lot 4 – Charpente bois traditionnelle - Bardage – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie :**

Lot	Entreprise	Marché initial	Avenant N° 2	Montant marché modificatif	Variation
4	CHARPENTE BOIS - BARDAGE	26 174.40 €	1 630.69 €	27 805.09 €	6.23%
	TVA 20 %	5 234.88 €	326.14 €	5 561.02 €	
	TOTAUX TTC	31 409.28 €	1 956.83 €	33 366.11 €	

Considérant la délibération n° 2023/048 du 27 avril 2023 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie,

Monsieur le Maire par intérim informe le Conseil Municipal que l'entreprise CHANU HD détentrice du marché - lot n° 4 – Charpente bois traditionnelle – Bardage - a remis un avenant ayant pour objet le solivage plancher technique.

En effet, Monsieur le Maire par intérim fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver cet avenant n° 2 qui prend en compte une plus-value. Monsieur le Maire par intérim présente les caractéristiques de l'avenant n° 2 :

Monsieur le Maire par intérim propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au marché pour la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, comme détaillé ci-dessus. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

**Compte Financier Unique Commune – SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque :**

Monsieur le Maire par intérim présente le Compte Financier Unique de la Commune du SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque pour l'année 2023.

**Budget primitif commune – SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque :**

Monsieur le Maire par intérim présente le budget primitif de la Commune du SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque pour l'année 2024. Aucune observation n'a été faite concernant les subventions proposées. Les votes des budgets sont fixés au jeudi 29 février 2024.

**Elections complémentaires et partielles :**

Le Conseil Municipal a préparé l'organisation du bureau de vote pour les élections complémentaires et partielles du 17 mars 2024 ainsi que celui du 24 mars 2024 au cas où un second serait nécessaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

Le Secrétaire,

Christine FRÉTE



Le Maire par intérim,

Julien LEMOUX

